



**DÉCISIONS DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 29-30 juin 2016)

DÉCISIONS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR – OUVERTURE

1. La quarante-sixième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA 46) s'ouvre le 29 juin 2016 au siège de la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. La session est présidée par la Nouvelle-Calédonie, assistée à la vice-présidence par la Nouvelle-Zélande. Parmi les participants, on compte des représentants des pays membres de la CPS indiqués ci-après : Australie, Îles Cook, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Kiribati, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Sont aussi présents des observateurs et des partenaires, dont l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA), le bureau de l'UNICEF pour le Pacifique, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM), l'Institut coréen des sciences et techniques océanographiques (KIOST), le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et l'Union européenne.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2. Le Directeur général affirme que la CPS se trouve à une croisée des chemins, d'autant que le climat actuel impose une refonte de ses modalités de fonctionnement et de financement, et il sollicite le soutien du CRGA en vue de l'élaboration et de l'application d'un plan de financement durable pour l'Organisation. Dans ce contexte, il est essentiel que les membres s'accordent sur les priorités devant guider l'action de la CPS, y compris les éventuelles interventions menées en réponse aux demandes d'assistance qui lui sont adressées par les membres frappés par des catastrophes. Ces priorités doivent être en cohérence avec les domaines d'excellence mis en avant dans le Plan stratégique de la CPS pour 2016-2020, y compris les sciences halieutiques et le Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique, avec la contribution de la CPS à quatre des cinq dossiers prioritaires actuels du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique directement liés à l'action de l'Organisation, et avec les besoins particuliers des petits États insulaires. Compte tenu de l'ampleur du déficit projeté que devra affronter la CPS en 2017, le défaut de paiement des montants dus par certains membres suscite une vive inquiétude et le CRGA doit examiner le principe de la continuité des prestations de services en faveur des membres accusant des arriérés de longue date. Parmi les objectifs stratégiques organisationnels de la CPS, l'amélioration des relations avec les membres et les partenaires doit permettre à l'Organisation de mener une action à géométrie variable adaptée à l'évolution des priorités de développement des pays. À cet égard, la CPS a un rôle à jouer à l'appui des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en ce qui concerne le suivi fiable des indicateurs attachés aux ODD et l'établissement des rapports connexes. Le Directeur général fait état des préoccupations soulevées par les comités des représentants du personnel, en particulier celles en rapport avec les mesures adoptées pour équilibrer le budget de l'exercice 2016, et s'engage à travailler en plus étroite concertation avec les parties intéressées à l'avenir.

3. Le CRGA :
 - i. prend note du vaste périmètre d'activités de la Communauté du Pacifique ;
 - ii. prend note des réalisations obtenues par la Communauté du Pacifique en 2015 ;
 - iii. note que les difficultés financières que connaît la Communauté du Pacifique auront une incidence sur la capacité de l'Organisation à mettre en œuvre pleinement le Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016-2020 ;
 - iv. note que le Secrétariat a adopté une série de mesures destinées à combattre les effets immédiats et chroniques associés aux difficultés financières que traverse l'Organisation ;
 - v. reconnaît que le personnel de la Communauté du Pacifique a été directement affecté par ces mesures, notamment sur le plan financier, et apprécie les efforts consentis par le personnel afin de contribuer à remédier à la situation financière actuelle ;
 - vi. étant entendu que les questions touchant à la gestion du personnel sont du ressort de l'équipe de direction, prie le Secrétariat de remettre au CRGA des informations concernant les questions importantes se rapportant à la gestion du personnel, y compris un rapport coécrit par les comités des représentants du personnel.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR –
SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE**

4. Le Rapport de résultats 2015 de la Communauté du Pacifique et le Cadre de résultats stratégiques 2016-2020 sont présentés à l'assemblée ; les conclusions et recommandations de la première réunion du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2016-2020 sont ensuite exposées par les Îles Cook, qui assurent la présidence du sous-comité. Le CRGA reconnaît l'utilité des discussions interactives qui s'ensuivent sur le travail technique de la CPS et l'importance cruciale qu'il revêt pour l'application de divers instruments internationaux, dont les ODD, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Samoa, la Voie à suivre) et l'Accord de Paris (COP21).

5. Le CRGA :
 - i. prend note des conclusions de la réunion inaugurale du sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique ;
 - ii. prend note du mode de présentation du Rapport de résultats 2015 de la Communauté du Pacifique, des études de cas illustrant les résultats thématiques et des progrès accomplis dans l'application d'une démarche de travail intégrée ;
 - iii. approuve le Rapport de résultats 2015 de la Communauté du Pacifique, notant que le Secrétariat a apporté au texte les améliorations proposées par le sous-comité ;
 - iv. approuve le Cadre de résultats stratégiques 2016-2020, notant que le Secrétariat remettra au sous-comité des rapports intérimaires exposant les résultats de la mise à l'essai et de l'application du Cadre.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE GOUVERNANCE – MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

6. Le Directeur général adjoint informe le CRGA des suites données aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du dispositif de gouvernance de la CPS, conduite en 2014. Le Secrétariat a pleinement mis en œuvre sept des neuf recommandations. Les deux autres sont toujours en chantier, certains obstacles devant être levés en vue de leur pleine application. Le Secrétariat a élaboré un projet de texte définissant le mandat du CRGA et l'a communiqué aux membres de la Communauté du Pacifique, qui ont fait part de leurs commentaires en retour. Il a par ailleurs fait réaliser une analyse juridique complémentaire, qui a révélé des incohérences entre les différents documents constitutifs de l'Organisation, ce qui a empêché de mettre la dernière main au texte du mandat. Le CRGA approuve la création d'un petit groupe de référence du CRGA qui œuvrera, aux côtés du Secrétariat, à la finalisation du texte, et prie le Secrétariat de diffuser la version révisée à l'ensemble des membres d'ici septembre 2016, afin que le mandat puisse être adopté à titre provisoire avant la quarante-septième session du CRGA, qui se tiendra en juillet 2017.

7. Le CRGA :

- i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du dispositif de gouvernance, ainsi que des obstacles freinant la pleine application de deux d'entre elles ;
- ii. prend note du fait que le Secrétariat s'est assuré un appui juridique pour analyser les documents adoptés par le passé et différencier les dispositifs de gouvernance juridique de ceux qui découlent de la politique générale et de la pratique ;
- iii. demande que le groupe de travail précédemment chargé d'examiner le statut juridique de la Résolution de Saipan de 1983 continue à œuvrer aux côtés du Secrétariat pour établir la version finale du mandat du CRGA, ainsi que des autres dispositifs de gouvernance de la CPS, s'il y a lieu, et élargit la composition dudit groupe de travail aux Îles Cook, aux Fidji, à Guam, aux Îles Marshall, à la Nouvelle-Calédonie et aux Tonga ;
- iv. convient que le projet de mandat et les éventuelles recommandations qui pourraient l'accompagner doivent être communiqués pour observations à l'ensemble des membres en septembre 2016, l'absence de réponse valant approbation, en vue de leur mise en œuvre dès la quarante-septième session du CRGA et la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique ;
- v. confirme son engagement envers le principe de continuité de la représentation des membres, notant que son application n'est pas sans difficulté ;
- vi. convient, au lieu de reconduire le sous-comité du CRGA sur la gouvernance, de confier au sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique la poursuite du suivi des questions touchant à la gouvernance.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR – CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE

POINT 5.1 DE L'ORDRE DU JOUR – EXAMEN DES PRIORITÉS RÉGIONALES - CADRE OCÉANIEEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE

8. La mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse (« Cadre jeunesse ») n'en est qu'à sa phase initiale. Pour l'heure, l'accent est mis sur le travail engagé aux côtés des parties prenantes, des pouvoirs publics et des réseaux de jeunes, ainsi que sur la mobilisation de ressources à la faveur des possibilités existantes. Des actions ont été amorcées en ce qui concerne les quatre grands axes

stratégiques définis dans le Cadre jeunesse, sachant que l'obstacle majeur à surmonter tient à l'insuffisance des capacités et des ressources disponibles, qui ne permettent pas en l'état d'obtenir les résultats attendus à l'échelle souhaitée ou dans les délais impartis. Le CRGA réaffirme son soutien en faveur de la mise en œuvre du Cadre jeunesse dans le prolongement du processus de hiérarchisation des priorités régionales, sachant qu'il a été saisi de la question par le sous-comité spécialisé sur le régionalisme, et propose que la CPS concerte son action avec celle d'autres organisations régionales et partenaires du développement, dont la mission s'étend au même titre aux thématiques touchant à la jeunesse.

9. Le CRGA :

- i. prend note des progrès accomplis, dans la limite des ressources disponibles, dans la mise en place d'un cadre intégré favorisant une politique d'investissement reposant sur des données factuelles dans le secteur de la jeunesse ;
- ii. étudie les possibilités de mise en œuvre future, en favorisant le décloisonnement des programmes au sein de la CPS, notamment en ce qui concerne le changement climatique, les maladies non transmissibles, la sécurité alimentaire et l'extension du programme Youth@Work à l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques ;
- iii. convient que la prise en compte systématique des problématiques jeunesse dans le portefeuille élargi et les modalités d'exécution des programmes de la CPS doit être considérée comme une question prioritaire, ainsi que le préconise le Cadre jeunesse ;
- iv. demande qu'une entité centrale, éventuellement le Conseil de la jeunesse du Pacifique, soit chargée de suivre les retombées de cette prise en compte systématique dans les États et Territoires insulaires océaniques ;
- v. reconnaît que cette prise en compte systématique exige des ressources et prend note de la nécessité d'explorer les mécanismes et capacités déjà en place, y compris à l'échelon national.

**POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR – POINT SUR LA COMMUNAUTÉ OCÉANIQUE POUR L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE ET LE COMMERCE ÉTHIQUE (POETCOM)
ET SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LE PACIFIQUE**

10. Un point est présenté sur la place grandissante qu'occupe l'agriculture biologique dans le portefeuille d'activités de la CPS, à travers l'action de la POETCom, hébergée par le Secrétariat. L'agriculture biologique est déjà pratiquée par de nombreux agriculteurs dans le Pacifique et contribue sensiblement à la résilience des systèmes agricoles, à la sécurité alimentaire, à la santé et aux moyens d'existence des populations, plus de 20 000 agriculteurs étant déjà certifiés « Agriculture biologique » par la POETCom. Le CRGA prie instamment le Secrétariat d'intégrer pleinement l'agriculture biologique dans les stratégies pertinentes, notamment dans le plan d'activité de la Division ressources terrestres, notant la pertinence que revêt la filière biologique au regard de plusieurs ODD.

11. Le CRGA :

- i. note que la CPS héberge et soutient la Communauté océanique pour l'agriculture biologique et le commerce éthique (POETCom) depuis 2012 ;
- ii. reconnaît que la CPS et la POETCom mènent des actions complémentaires au service du développement de l'agriculture biologique et obtiennent ensemble de meilleurs résultats sur le front du développement environnemental, culturel, social et économique ;
- iii. invite instamment le Secrétariat à intégrer pleinement l'agriculture biologique dans les stratégies pertinentes, notamment dans le plan d'activité de la Division ressources terrestres ;

- iv. convient que les moyens d'assurer le financement durable d'un programme dédié à l'agriculture biologique au sein de la CPS devront être explorés.

***POINT 5.3 DE L'ORDRE DU JOUR – ENGAGEMENT DU CORP DANS LA MISE EN ŒUVRE
DU CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE***

12. Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP) et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique font conjointement le point sur la participation du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) à la mise en œuvre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique. La CPS intervient dans quatre domaines classés parmi les priorités régionales adoptées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP en 2015, à savoir les technologies de l'information et de la communication, les pêches, le changement climatique et le cancer du col de l'utérus. Le CRGA salue le rôle du CORP dans la définition des priorités régionales, et encourage le Secrétariat à participer pleinement à cet exercice sur la base de ses compétences scientifiques et techniques. Le CRGA appuie l'inclusion systématique du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique à l'ordre du jour des sessions du CRGA afin d'assurer la diffusion de l'information auprès des membres de la CPS qui ne sont pas membres du FIP.

13. Le CRGA :

- i. reconnaît le rôle du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), et en particulier celui de la Communauté du Pacifique, dans l'accompagnement de la mise en œuvre des priorités régionales définies dans le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et adoptées par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP en 2015 ;
- ii. se félicite du rôle joué par le CORP, et en particulier par la Communauté du Pacifique, dans le dispositif d'élaboration des politiques publiques régionales au titre du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique ;
- iii. encourage le Secrétariat à participer pleinement à la définition des priorités régionales sur la base de ses compétences scientifiques et techniques ;
- iv. demande au Secrétariat de faire systématiquement figurer le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique à l'ordre du jour des sessions du CRGA ;
- v. prie le Secrétariat de communiquer aux membres les conclusions de toutes les réunions des organes directeurs des organisations membres du CORP avant les sessions du CRGA.

***POINT 5.4 DE L'ORDRE DU JOUR – CAP SUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE :
ANALYSE DES OPTIONS ENVISAGEABLES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE FINANCEMENT***

14. Le FIP fait le point sur la décision prise en 2015 par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP d'entreprendre une étude sur les dispositifs régionaux de financement et de gouvernance, notant qu'il s'agit d'un processus itératif, où chaque phase détermine la suivante. Les organes directeurs des organisations membres du CORP contribuent de manière cruciale à mettre en cohérence l'affectation proportionnée des ressources mutualisées avec un programme d'action commun à la région ; à ce titre, il est important qu'ils soient représentés au sein du comité de pilotage mixte de l'étude. Le CRGA convient de participer au comité de pilotage mixte qui sera composé des présidents des organes directeurs des organisations membres du CORP.

15. Le CRGA :

- i. s'engage, par le truchement de son président et de son vice-président, à s'associer aux travaux du comité de pilotage mixte de l'étude sur les dispositifs régionaux de financement et de gouvernance, et notamment à participer à la réunion inaugurale dudit comité, qui se tiendra les 20 et 21 juillet 2016 à Suva (Fidji) ;
- ii. donne pour instruction à la Communauté du Pacifique de participer et de contribuer au recueil et à l'analyse de données y afférentes, ainsi qu'au dialogue régional qui s'ensuivra, en qualité de membre d'un groupe de référence réunissant les directeurs des organisations membres du CORP ;
- iii. prie le Secrétariat d'épauler le président lorsque ce dernier représentera le CRGA au sein du comité de pilotage mixte de l'étude.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION

POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR – RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

16. Le président du Comité d'audit et des risques de la CPS présente un point d'information sur les travaux du Comité en 2016, et rend hommage à la contribution de M. Sili Epa Tuioti au sein du Comité, dont il a démissionné suite à son élection à l'assemblée législative samoane. À sa réunion de juillet, le Comité émettra une recommandation quant à la nomination de son remplaçant. Le rapport du Comité met en lumière la solidité et la diligence de la gestion financière et des processus de la CPS et salue l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public pour la présentation des états financiers de l'Organisation. Le Comité se félicite de pouvoir compter sur le soutien et la coopération que lui témoigne la direction de la CPS. Les politiques régissant les voyages et les achats ont été révisées dans un souci d'amélioration des procédures et de respect des exigences des partenaires du développement, y compris l'Union européenne, et, à l'avenir, le Comité sera informé de toute procédure d'achat dispensée d'appel d'offres. Le Comité examinera les procédures de gestion des projets et de maîtrise des risques lors de ses prochaines réunions en 2016. Le rapport souligne que le mode de financement actuel de la CPS n'est pas soutenable et doit faire l'objet de mesures urgentes.

17. Le CRGA :

- i. prend note du rapport du président du Comité d'audit et des risques et se félicite du remarquable travail effectué par ce dernier ;
- ii. demande que le Secrétariat poursuive ses efforts de formation du personnel en matière de gestion de projet, en particulier en ce qui concerne les aspects financiers ;
- iii. donne pour instruction au Secrétariat de diffuser aux membres le résultat de l'évaluation institutionnelle de KPMG.

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR – FINANCEMENT DURABLE DE LA CPS

18. Le Directeur des finances fait état des progrès accomplis depuis 2013 dans la mise en œuvre du plan de financement durable et expose les mesures prioritaires que le Secrétariat doit mettre en œuvre au cours des trois prochaines années. Il souligne l'impact de la volatilité des financements sur le fonctionnement de la CPS, y compris sur les financements ordinaires, qui représentent actuellement 25 % du financement de l'Organisation, et note que le travail technique de la CPS est fortement tributaire des fonds destinés aux projets. Le modèle d'activité et les systèmes de gestion de l'Organisation doivent évoluer pour pouvoir s'adapter à une volatilité qui semble vouloir se maintenir et assurer à la CPS un devenir financier viable. Le fait que l'Australie et la Nouvelle-Zélande aient adopté des financements pluriannuels étoffés en faveur des programmes a été bénéfique pour l'Organisation, en ce sens qu'ils offrent à la CPS une assise de

financement plus stable et flexible, et le Secrétariat souhaite explorer d'autres possibilités qui permettraient de privilégier les financements de cette nature. Il est également nécessaire d'élargir le portefeuille de financement de la CPS, bien que la conjoncture financière mondiale complique la tâche. La CPS a décidé d'investir dans un poste de conseiller en mobilisation de ressources afin de l'assister dans ses efforts de levée de fonds. Le Directeur évoque les pourparlers en cours avec les Fidji et les États fédérés de Micronésie, en leur qualité de pays hôtes de la CPS, concernant le montant des subventions spéciales des pays hôtes approuvé par le CRGA en 2013, et se félicite de la contribution supplémentaire versée par la Nouvelle-Calédonie en 2016. Une initiative clé dans la recherche d'un mode de financement durable pour la CPS réside dans l'application progressive du principe de recouvrement intégral des frais directs essentiels au fonctionnement de l'Organisation et à la mise en œuvre des projets, à commencer par les coûts des technologies de l'information et de la communication. Cette mesure marque une inflexion notable du schéma de pensée et d'action de la CPS et suppose certains ajustements structurels.

19. Le CRGA :

- i. prie le Secrétariat de transmettre aux membres un document d'analyse portant sur la possibilité d'une indexation annuelle des contributions statutaires afin de maintenir d'année en année leur niveau en valeur constante ;
- ii. convient que les budgets rectificatifs seront soumis en novembre au Comité d'audit et des risques pour examen et approbation, avant qu'ils soient présentés pour validation au sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique, puis diffusés à l'ensemble des membres du CRGA pour observations ; le Secrétariat compilera toutes les observations et les diffusera aux membres en vue de l'adoption du budget hors session, l'absence de réponse valant approbation ;
- iii. encourage tous les membres, dans la mesure du possible, à envisager l'adoption de fonds programme fléchés répartis dans des enveloppes pluriannuelles, à l'exemple des modalités de financement négociées avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande ;
- iv. fait sien le souhait du Secrétariat de réexaminer la redevance administrative pour gestion de projet avec pour objectif de faire appliquer à l'ensemble des projets un taux reflétant les coûts réels, actuellement évalué à 15 % ;
- v. note que le Secrétariat prévoit de mettre pleinement en œuvre le principe de recouvrement intégral des coûts et encourage l'ensemble des bailleurs à soutenir cette importante transition au moment de négocier de nouvelles propositions de projets ;
- vi. autorise le Secrétariat à procéder à une analyse et à formuler des recommandations quant à la monnaie fonctionnelle qui conviendrait le mieux à la CPS.

POINT 6.3 DE L'ORDRE DU JOUR – BUDGETS : BUDGET RECTIFICATIF 2016 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

20. Le Directeur des finances présente à la Communauté du Pacifique le budget rectificatif de l'exercice 2016 et le budget prévisionnel de l'exercice 2017. Il indique que le budget rectificatif de l'exercice 2016 est à l'équilibre malgré le renchérissement des coûts supportés par la CPS, et ce, grâce aux mesures de court terme qui ont été prises, dont le plafonnement du droit de tirage spécial (DTS) pour le paiement des traitements des agents et l'absence d'augmentation salariale au mérite. En 2017, la CPS sera confrontée à un déficit budgétaire de 5,6 millions d'UCOM. En conséquence, le budget présenté n'est qu'indicatif à ce stade, étant entendu que le Secrétariat prévoit d'élaborer et d'appliquer une stratégie de financement durable, prévoyant notamment des dispositifs de recouvrement des coûts et de hiérarchisation des priorités, au cours de trois cycles budgétaires. Le Directeur des finances rappelle que les prestations techniques de la CPS sont fortement tributaires des fonds projet et que la mobilisation stratégique de ressources revêt une importance cruciale. En 2018 et 2019, les déficits se creuseront si l'on s'en tient à la pratique qui consiste à n'inscrire au budget que les financements déjà garantis. Le Directeur

encourage l'ensemble des membres à s'acquitter sans retard de leurs contributions statutaires.

21. Le CRGA :

- i. prend note du budget rectificatif pour l'exercice 2016 et valide les actions engagées par le Secrétariat pour veiller au respect du principe d'équilibre budgétaire ;
- ii. prend note du budget prévisionnel de l'exercice 2017, entendu que :
 - a. le Secrétariat doit présenter un budget rectificatif 2017 corrigeant substantiellement le déficit prévisionnel annoncé ;
 - b. le budget sera examiné par le Comité d'audit et des risques ;
- iii. convient que les budgets rectificatifs seront soumis en novembre au Comité d'audit et des risques pour examen et approbation, avant qu'ils soient présentés pour validation au sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique ; le Secrétariat compilera alors toutes les observations reçues et les diffusera aux membres du CRGA en vue de l'adoption du budget hors session, l'absence de réponse valant approbation ;
- iv. prend note des graves difficultés budgétaires qui se confirment pour 2018 et 2019 ;
- v. approuve la proposition du Secrétariat d'élaborer et d'appliquer une stratégie de financement durable, prévoyant notamment des dispositifs de recouvrement des coûts et de hiérarchisation des priorités, au cours de trois cycles budgétaires.

POINT 6.4 DE L'ORDRE DU JOUR – RESSOURCES HUMAINES

POINT 6.4 i) DE L'ORDRE DU JOUR – RÉVISION DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

22. Le Directeur général adjoint expose la procédure recommandée pour l'élaboration d'un nouveau cadre d'évaluation des résultats du Directeur général de la Communauté du Pacifique.

23. Le CRGA :

- i. note les travaux engagés par le Secrétariat et les trois pays assurant respectivement la présidence sortante, actuelle et future du CRGA en vue d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation des résultats du Directeur général de la Communauté du Pacifique ;
- ii. donne instruction au Secrétariat de présenter cette nouvelle procédure aux membres pour approbation hors session, l'absence de réponse valant approbation ;
- iii. donne instruction au Secrétariat de faire en sorte que la prochaine évaluation des résultats du Directeur général soit effectuée lors de la quarante-septième session du CRGA et de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique conformément à la procédure révisée.

POINT 6.4 ii) DE L'ORDRE DU JOUR – RÉVISION DES SYSTÈMES DE RÉMUNÉRATION

24. Le Directeur général adjoint présente la proposition du Secrétariat de mettre à l'étude la monnaie de fixation des traitements des agents recrutés à l'international. Le Secrétariat juge cette mesure financièrement responsable dans le contexte économique actuel et précise que les autres organisations du CORP ont été informées de son adoption. Par ailleurs, le système Développement et Performance, qui fait partie du système d'harmonisation du CORP, a fait la preuve de ses limites et doit être revu en profondeur pour garantir qu'il est véritablement adapté à la CPS. Il est important que le système d'évaluation des résultats des agents soit lié aux objectifs stratégiques de l'Organisation, tout en récompensant

l'engagement de ces derniers. Le CRGA est informé que le mandat du comité interinstitutions chargé d'examiner les régimes de rémunération des quatre organisations du CORP concernées a été établi, mais n'a pas encore été approuvé. Le Secrétariat indique qu'il transmettra les informations découlant de ces travaux aux autres organisations membres du CORP dans l'esprit du principe d'harmonisation.

25. Le CRGA approuve :

- i. la réalisation, d'ici la fin 2016, d'une étude sur la possibilité d'adopter une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international, une proposition devant être soumise au CRGA pour approbation avant sa mise en œuvre ;
- ii. la conception et la mise en place par le Secrétariat d'un Système Développement et Performance propre à la CPS, dans le cadre d'un processus transparent mené en concertation avec le personnel.

POINT 6.4 III) DE L'ORDRE DU JOUR – GEL DES BARÈMES ET DES TRAITEMENTS POUR L'EXERCICE 2017

26. Le Directeur général adjoint indique que la CPS ne propose, pour l'année 2017, ni un changement dans le barème des traitements, ni une augmentation générale des traitements des agents, quelle que soit leur catégorie et quel que soit leur lieu d'affectation, étant donné que l'Organisation et son budget principal risquent de devoir continuer à faire face à des défis financiers importants en 2017. Le budget ordinaire couvrant aujourd'hui principalement les traitements et charges sociales, les mesures proposées visent à contenir ces dépenses en 2017. Il s'agit là de mesures temporaires qui prendront fin dès que le financement durable de la CPS sera de nouveau assuré, si possible en 2018.

27. Le CRGA approuve les recommandations suivantes, pour application sur l'ensemble de l'année 2017, quelle que soit la catégorie professionnelle (postes à recrutement international et local) et sur tous les sites d'implantation de l'Organisation (Nouvelle-Calédonie, États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Salomon et Vanuatu) :

- i. gel du barème des traitements de la CPS ;
- ii. aucune augmentation générale des traitements ne sera appliquée à l'ensemble des agents de la CPS, quel que soit leur catégorie et leur lieu d'affectation, en 2017.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR – QUARANTE-SEPTIÈME SESSION DU CRGA :
LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE**

28. Les noms des pays qui assureront la présidence et la vice-présidence de la quarante-septième session du CRGA en 2017 et les dates proposées pour la tenue de la quarante-septième session du CRGA et de la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique sont annoncés au CRGA.

29. Le CRGA :

- i. convient que la quarante-septième session du CRGA et la dixième Conférence de la Communauté du Pacifique se tiendront en 2017 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le calendrier provisoire étant fixé au 24-28 juillet 2017 ;
- ii. note que la présidence de la quarante-septième session du CRGA sera assurée par la Nouvelle-Zélande et la vice-présidence par Niue.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR – ÉVALUATION DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION DU CRGA

30. Le CRGA répond aux questions relatives au déroulement et au contenu de la session.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR – QUESTIONS DIVERSES

Stratégie pour les petits États insulaires 2016-2020

31. Le CRGA est informé que cette stratégie régionale a été adoptée en juin 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires membres du FIP. Élaborée en étroite concertation avec les membres et les partenaires du développement, la stratégie s'inscrit dans le prolongement du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et définit les domaines jugés prioritaires par les petits États insulaires : le changement climatique, l'emploi, la santé – et en particulier, la mise en œuvre de la Feuille de route régionale relative aux maladies non transmissibles –, la pêche, et les transports aériens et maritimes.

32. Le CRGA :

- i. admet que la stratégie régionale pour les petits États insulaires, récemment adoptée à Palau par les chefs d'État et de gouvernement des petits États insulaires, sous-tend la fixation des priorités régionales ;
- ii. note que le Rapport de résultats de la Communauté du Pacifique fait des petits États insulaires une question prioritaire, au même titre que le genre ou la jeunesse ;
- iii. prie le Secrétariat d'accorder une attention toute particulière aux besoins prioritaires des petits États insulaires dans les plans d'activité de ses programmes ;
- iv. note que les petits États insulaires membres de la CPS s'engagent à présenter chaque année au CRGA un point sur l'état d'avancement de la stratégie régionale pour les petits États insulaires.
- v. prend note du relevé des décisions de la Conférence extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des plus petits États insulaires, tel que présenté au CRGA.

Procédures applicables aux travaux du CRGA

33. Le CRGA :

- i. prie le Secrétariat de diffuser l'ensemble des documents de travail quinze jours ouvrables (soit trois semaines calendaires) avant les sessions du CRGA ;
- ii. confirme la pratique selon laquelle la CPS prend en charge la participation au CRGA d'un représentant de chacun de ses États et Territoires insulaires océaniques membres.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR – DÉCLARATIONS DES OBSERVATEURS

34. Le CRGA se félicite des déclarations présentées par les observateurs, qui se sont exprimés dans l'ordre suivant : l'Union européenne (UE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique (FIP), le Groupe du fer de lance mélanésien (GFLM) et le Forum pour le développement des îles du Pacifique.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR – ADOPTION DES DÉCISIONS DU CRGA

35. Le CRGA adopte les présentes décisions.
